



## Conformité légale à l'international: une documentation légale efficace grâce à LEXPLUS

Notre base d'exigences légales en ligne LEXPLUS est un outil simple et économique qui permet de vérifier et de documenter la conformité légale des entreprises. Les certificats de conformité revêtent une importance croissante aujourd'hui, car ils sont de plus en plus souvent réclamés par la clientèle, les actionnaires et différentes autorités. La conformité légale constitue en outre un élément central de nombreuses normes relatives aux systèmes de management, notamment ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001.

Afin de garantir une documentation légale complète, les experts et expertes de Neosys AG réalisent une analyse légale détaillée sur site et établissent une documentation sur mesure. Pour les entreprises ayant plusieurs sites, il importe de tenir compte du fait que chaque site peut différer des autres par de multiples aspects, que ce soit par son activité spécifique, ses processus, ses infrastructures ou la législation applicable au niveau local – chacun est donc soumis à des obligations légales qui lui sont propres. Notre base de données légales LEXPLUS permet d'établir une documentation légale adaptée à chaque implantation afin que les entreprises puissent piloter leurs processus de conformité légale aussi bien dans un cadre global qu'au cas par cas.

De nombreuses entreprises déploient leurs activités à l'international, et ont donc de plus en plus besoin d'un accompagnement à l'échelle de plusieurs pays pour leurs sites. À cet égard, Neosys AG se heurtait malheureusement jusqu'alors à ses limites, car nos responsables de projet, spécialisés en droit suisse, ne disposent pas d'une expertise complète pour ce qui est des systèmes légaux internationaux. De plus, nous n'avions pas suffisamment de connexions au niveau local pour pouvoir réaliser des analyses rapides et efficaces sur les sites concernés. Nous avons donc recherché des partenaires dotés d'un réseau mondial et disposant des capacités locales correspondant à notre niveau d'exigences.

C'est ainsi que nous nous sommes associés à HPC AG, une entreprise basée en Allemagne, possédant l'expertise nécessaire et de nombreuses implantations internationales, et répondant à nos hauts critères de qualité. Plus d'une année s'est écoulée déjà depuis notre premier projet conjoint. Notre collaboration s'est rapidement intensifiée; nos processus sont clairement définis, et nous communiquons régulièrement et de manière très efficace. Une analyse menée en commun en Allemagne nous a permis de confirmer le haut niveau de qualité offert par HPC AG.

Nous gérons aujourd'hui via notre base de données légales LEXPLUS plus d'une dizaine de documentations légales internationales pour des sites implantés notamment en Allemagne, en France, en Italie et au Brésil. L'expertise technique locale de HPC AG et la solution spécifique en ligne LEXPLUS de Neosys

## Éditorial

**Chères lectrices, chers lecteurs,**

Vous tenez entre vos mains la 65e édition du NeoNews. Mais cela ne signifie pas que notre publication prendra bientôt sa retraite, bien au contraire! 😊

C'est avec une énergie toute printanière que nous vous proposons les dernières actualités sur



des sujets que les médias évoquent quotidiennement. Qu'en est-il des PFAS, ces fameux «polluants éternels»? Vont-ils être restreints, quand et comment? Qui est responsable de veiller au respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement? Comment s'y prendre? Etc., etc. C'est avec joie, et aussi un peu de fierté, que nous traitons ces thématiques, et nous abordons avec enthousiasme les missions qui nous sont proposées dans ces domaines.

Les amateurs et les utilisateurs de normes, de services légaux et des autres produits «classiques» du catalogue Neosys trouveront aussi leur bonheur dans ce numéro. Dans tous les cas, nous sommes heureux de vous compter parmi nos lecteurs. Nous vous souhaitons un agréable moment avec ce NeoNews!

Jörg Liechti

AG se sont conjuguées avec une remarquable efficacité; nous allons continuer d'optimiser ce partenariat et l'étendre à de nouveaux domaines.

Silvan Valenti ■ Lukas Felix

# Devoirs de diligence en matière de droits humains dans les chaînes d’approvisionnement: par où commencer?

Les devoirs de diligence en matière de droits humains visent à identifier les impacts négatifs des chaînes d’approvisionnement sur les personnes par le biais d’analyses des risques, et à lutter contre ces impacts. Dans l’Union européenne, ces obligations s’imposent aux entreprises par exemple en vertu de la directive relative au devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises (CSDDD). En Suisse, l’ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence (OdiTr) oblige de nombreuses entreprises à procéder chaque année à une vérification de leurs chaînes d’approvisionnement au regard du travail des enfants et des minerais et métaux provenant de zones de conflit. Celles qui publient des rapports non financiers sont en outre invitées à effectuer des analyses portant sur d’autres risques relatifs aux droits humains et à l’environnement.

Les risques en matière de droits humains dans les chaînes d’approvisionnement varient selon les branches, selon la nature des chaînes et leur géographie, mais aussi selon les produits ou services achetés ou proposés. La protection du travail et les conditions de travail sont des problématiques communes à toutes les catégories de biens et de services; le travail des enfants et le travail forcé, en revanche, concernent surtout certaines catégories et / ou régions. Le risque de violation des droits humains varie également aux différents maillons des chaînes de valeur: par exemple, le travail forcé et les mauvaises conditions de travail sont susceptibles d’apparaître n’importe où, tandis que le travail des enfants constitue une menace principalement dans l’extraction et la transformation de matières premières.

Les entreprises se doivent d’acquérir une bonne compréhension de leurs chaînes d’approvisionnement pour pouvoir estimer leurs risques en matière de droits humains. Une première étape consiste à analyser les fournisseurs directs afin d’identifier les catégories d’achats susceptibles d’être concernées, par exemple les matières premières, le matériel de production et les prestations de services. Il convient ensuite de déterminer les risques réels par des études

sectorielles et un examen des pays d’origine des matières premières et des produits.

Pour pouvoir prévenir les multiples risques potentiels, les entreprises doivent définir des priorités. Elles pourront réaliser leurs évaluations des risques en s’appuyant par exemple sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme (UNGP), en particulier sur les critères d’ampleur, de portée, d’inéluclabilité et de probabilité. L’analyse de pertinence des risques conjugue cette évaluation des risques et le point de vue propre de l’entreprise en tenant compte de ses spécificités, comme ses fournisseurs clés ou ses volumes d’achat, et lui permet ensuite de définir de manière ciblée un classement des mesures à appliquer en priorité. La mise en œuvre de ces mesures devra s’effectuer en étroite coopération avec les fournisseurs, et nécessitera des ajustements au niveau de la gestion de ces derniers.

La responsabilité sociétale des entreprises est un sujet qui ne cesse de gagner en importance en Suisse, comme le montre la nouvelle initiative populaire pour des multinationales responsables. Les devoirs de diligence actuellement en vigueur reposent sur le contre-projet élaboré en réponse à la première version de cette initiative, qui avait été rejetée par la majorité des cantons en 2020. La nouvelle initiative exige à présent que les grandes entreprises vérifient leurs obligations de diligence en matière de violations des droits humains et d’atteintes à l’environnement partout à travers le monde, et qu’elles en assument la responsabilité.

Neosys vous aide à intégrer les devoirs de diligence en matière de droits humains à vos processus actuels de gestion des achats et des fournisseurs. Pour tout complément d’information, n’hésitez pas à envoyer un e-mail à [lea.steinle@neosys.ch](mailto:lea.steinle@neosys.ch).

Nina Häner ■ Lea Steinle

## La restriction universelle des PFAS

Les PFAS, ou alkyls perfluorés et polyfluorés, font partie intégrante de notre quotidien à bien des égards. Qu’on les retrouve dans des poêles antiadhésives ou dans des composants high-tech pour l’industrie, ces substances que l’on appelle aussi «polluants éternels» offrent de remarquables propriétés d’impermeabilité et de résistance aux graisses et aux salissures. Elles sont en outre extrêmement persistantes et difficilement dégradables, ce qui constitue précisément leur intérêt tout en les rendant aussi problématiques. En effet, certains PFAS s’accumulent dans l’environnement et dans le corps humain et sont suspectés de provoquer des atteintes à la santé.

Certains PFAS, comme le PFOS (sulfonate de perfluorooctane) et le PFOA (acide perfluorooctanoïque), ont déjà été interdits; d’autres feront l’objet d’une réglementation à partir de 2026, par exemple le PFHxA (acide undécafluorohexanoïque). Mais à ce jour, la majorité

des PFAS ne sont soumis à aucune réglementation spécifique – une situation à laquelle souhaite remédier l’Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Sa proposition de restriction universelle des PFAS vise à interdire la production, l’utilisation et la commercialisation de tous les PFAS dans l’Union européenne. Les PFAS présents dans les mousses anti-incendie font actuellement l’objet d’une procédure de réglementation séparée; il est notamment prévu de restreindre drastiquement leur usage et de le limiter à des seuils de concentration extrêmement faibles.

Deux comités distincts de l’ECHA étudient la restriction des PFAS: le comité d’évaluation des risques (CER) évalue les risques pour les personnes et l’environnement, et le comité d’analyse socio-économique (CASE) analyse l’impact économique et vérifie si des alternatives existent. En mars 2025, des secteurs tels que les transports,

## PROTECTION DE LA SANTÉ – Un sujet à ne pas négliger

La protection de la santé requiert une attention soutenue. La santé et la réduction des risques sont essentiels dans le quotidien au travail.

Dans nos activités de conseil, nous constatons souvent que ces sujets ne se voient pas accorder l’attention qui leur est due. Cela tient peut-être au fait qu’en règle générale, les risques relevant de la sécurité au travail sont directement visibles, tandis que les risques pour la santé ne sont pas toujours évidents; en effet, il est fréquent que les maladies professionnelles ne se déclarent qu’après coup.

Pour éviter les séquelles, il importe de vérifier régulièrement les dispositifs en place en matière de protection de la santé. On pourra

par exemple analyser en détail les dégagements de poussières et mesurer les vapeurs ou le bruit, afin de prévenir l’apparition ultérieure de pathologies comme l’asthme. Des analyses d’ergonomie peuvent contribuer à préserver l’appareil locomoteur. Il est important d’analyser les relations sociales, car le stress et les autres problèmes psychologiques au travail ne sont pas toujours visibles. Pour les détecter, il faut faire preuve d’écoute et d’empathie.

La protection de la santé est un sujet très complexe qui englobe une multitude d’aspects. Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner sur cette thématique.

Sarah Gysin

l’énergie, ou encore les gaz fluorés ont fait l’objet d’une étude approfondie. Le CER s’est prononcé pour des restrictions dans ces trois secteurs, notamment dans les applications générant des émissions importantes, comme les technologies de climatisation et de refroidissement et les mousses. Dans le même temps, certains domaines d’utilisation, par exemple le stockage d’énergie et l’isolation des systèmes haute tension, ont été reconnus comme constituant des défis particulièrement complexes. Sur ces aspects précis, il est à supposer que des dérogations temporaires pourront être accordées. D’autres discussions sont programmées pour le mois de juin, notamment sur les appareils médicaux, les semi-conducteurs et les lubrifiants. Il reviendra ensuite à la Commission européenne et aux États membres de l’UE de statuer sur une restriction légale des PFAS – ce qui n’interviendra sans doute pas avant 2026.

Les entreprises suisses aussi sont concernées. L’Office fédéral de l’environnement recommande de limiter l’utilisation des PFAS aux applications indispensables. Quant à ce qu’il faut entendre exactement par «indispensable», pour le moment, le débat reste ouvert. En attendant, il sera judicieux de prendre des mesures précoces, d’examiner les possibilités de substitution et de surveiller les évolutions de la réglementation, afin de conserver une vision claire, mais aussi de se ménager un avantage économique concret; cette démarche s’inscrit en outre dans une logique de protection de l’environnement et de préservation de la santé.

Elvira Goloda

## Mise à jour sur la révision des normes ISO 9001 / 14001 / 45001 sur les systèmes de management

En février 2024, toutes les normes sur les systèmes de management se sont vu ajouter un Amendement 1 relatif au changement climatique. Les personnes avec qui nous travaillons ont déjà été conseillées en ce sens.

La révision détaillée de la norme QMS ISO 9001 entre dans une deuxième phase; la publication est désormais attendue pour septembre 2026. L’un des axes de modification porte sur l’orientation pratique: les documents destinés uniquement à des fins d’audit seront supprimés, mais les risques devront faire l’objet d’examen poussés qui serviront de base aux documents établis. L’importance de l’intelligence artificielle devra également être évaluée.

Concernant la refonte complète de la norme EMS ISO 14001, il a finalement été décidé, dans un premier temps, d’un amendement sous forme d’un simple supplément visant à clarifier le contenu et

donc à permettre aux utilisateurs comme aux auditeurs externes de travailler dans la même direction. Il s’agit également d’assurer une meilleure prise en compte du contexte actuel, notamment l’utilisation efficace des ressources, l’économie circulaire, le changement climatique et la biodiversité, et d’analyser les risques sur le parcours de vie complet des produits. La publication de cet Amendement 2 est prévue pour janvier 2026.

Quant à la norme S&ST ISO 45001, sa révision a été approuvée et est actuellement en cours de préparation. La publication devrait intervenir en mai 2027.

Angela Mastronardi

# Ordonnance sur la protection du climat: des subventions pour atteindre l'objectif zéro net

L'entrée en vigueur de la loi sur le climat et l'innovation (LCI) oblige toutes les entreprises en Suisse à réduire leurs émissions à zéro net d'ici 2050. Concrètement, il s'agit de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que l'atmosphère ne peut en absorber. L'ordonnance sur la protection du climat (OCI) en vigueur depuis le 01.01.2025 précise l'emploi prévu pour les fonds et les conditions d'obtention de ces subventions. Découvrez dans cet article les aides financières dont peut bénéficier votre entreprise.

L'OCI prévoit d'octroyer les aides financières de manière à encourager les technologies et les processus innovants, c'est-à-dire dont la phase de développement actuelle porte sur la commercialisation ou la diffusion sur le marché. La Confédération débloquent des fonds pour un total de 1,2 milliard de francs entre 2025 et 2030. Pourront en bénéficier p. ex. les bornes de recharge haute puissance réduisant les temps de charge, les pompes à chaleur haute température, ou encore les technologies transformant l'énergie solaire excédentaire en hydrogène ou captant le CO<sub>2</sub> contenu dans les gaz d'échappement. Les technologies et processus innovants dont l'efficacité n'a pas encore été démontrée à l'échelle réelle ne peuvent bénéficier de subventions que lorsqu'ils réduisent les émissions indirectes dans la chaîne de valeur (scope 3).

Les subventions sont généralement liées à des réductions des émissions de gaz à effet de serre dans un volume minimal annuel assez élevé: selon la phase de développement, de 1000 ou 5000 tonnes d'éq.-CO<sub>2</sub> pour les émissions directes et les émissions indirectes liées aux agents énergétiques. Les PME n'atteignent généralement pas ces volumes. Elles ont toutefois la possibilité de s'organiser au

niveau de la branche et d'effectuer des demandes de subvention collectives. Elles peuvent aussi mettre en place des mesures pour réduire les émissions au niveau du scope 3, où le seuil de demande de subvention est fixé à « seulement » 100 ou 500 tonnes d'éq.-CO<sub>2</sub> par an selon la phase de développement.

Outre l'enveloppe de subventions destinées aux technologies et aux processus innovants, l'OCI prévoit également des possibilités d'aide financière pour couvrir les risques des réseaux de chaleur faisant appel à des énergies renouvelables et pour le stockage de chaleur longue durée. Ces demandes de fonds peuvent être effectuées par les cantons, les villes et les entreprises.

Pour obtenir une subvention, une feuille de route détaillant le bilan des émissions de gaz à effet de serre, les mesures de réduction prévues et la trajectoire de réduction des émissions à long terme reste dans tous les cas indispensable.

La décarbonisation exige une planification anticipative, afin d'optimiser les investissements. Il faut en général six à neuf mois pour établir une feuille de route permettant d'atteindre l'objectif zéro net. Les offres de subventions portant sur des périodes limitées, et les fonds disponibles pouvant être rapidement épuisés, nous recommandons aux entreprises intéressées d'engager des actions au plus vite afin de pouvoir bénéficier des aides et se donner les meilleurs atouts pour affronter l'avenir.

Nils Kalbfuss ■ Christine Wenk

## News

### Neosys SA : à votre service avec tous les outils du développement durable !

Nous proposons des prestations de services complètes sur les thèmes :

- systèmes de management
- conformité légale
- protection de l'environnement

- sécurité
  - responsabilité sociétale
  - leadership et gestion des risques
- N'hésitez pas à nous contacter.